

Formations sentinelles « entreprises »

Organisateurs :

Le Centre de prévention du suicide (CPS) de la Vienne organise en partenariat avec l'ASSTV des formations dites sentinelles.

De quoi s'agit-il ?

Module sentinelle : *Publics* :

Simple citoyens ou salariés non professionnels de santé en mesure et disposés à repérer et appréhender la souffrance psychologique et la problématique suicidaire au sein de leur milieu de vie.

Dispositif sentinelle : dispositif de prévention ciblée consistant en l'identification, la formation, l'accompagnement et la mise en réseau d'un ensemble de sentinelles au service du repérage des individus susceptibles de présenter un risque suicidaire et de leur orientation vers un dispositif d'évaluation et/ou de soins.

Les fonctions :

Le dispositif : faciliter, à l'échelle d'un territoire, le repérage et l'accès aux soins des personnes en souffrance mentale voire suicidaires qui n'y auraient pas spontanément eu recours.

Le module : renforcer les habiletés et dispositions spontanées de citoyens ou professionnels non-soignants pré-identifiés pour repérer, au sein de leur communauté de vie, les signes d'alerte d'un risque suicidaire et orienter les personnes repérées vers les ressources d'évaluation et/ou de soin adaptées

A quoi cela ne sert pas

Le dispositif : assurer des fonctions d'évaluation, d'intervention ou d'accompagnement pour les personnes suicidaires (ne peut donc pas se substituer à l'offre de soins)

Le module : sensibiliser la population générale à la problématique suicidaire (ne consiste pas en une action de prévention universelle)

A qui cela s'adresse ?

Conditions d'accès au module :

Avoir une disposition spontanée au souci de l'autre et à l'entraide

Être repéré.e pour cela dans une ou plusieurs de ses communautés de vie pour cela

Être en mesure de prendre soin de soi

Quelles conditions ?

Dispensation du module à la condition de la mise en place d'un dispositif sentinelle, de sorte que :

Les sentinelles potentielles à former puissent être **identifiées** dans les différentes communautés de vie

Une sentinelle puisse **orienter** de façon systématique et rapide chaque personne repérée vers des ressources sanitaires capable d'assurer au minimum une fonction d'évaluation

Les sentinelles soient **accompagnées** sur la durée et puissent interpellier en cas de difficultés personnelles en lien ou non avec leur fonction

Les sentinelles aient un interlocuteur de **recours** en cas d'urgence, que l'urgence en question soit relative à une personne repérée comme étant en difficulté, ou qu'elle soit relative à des difficultés personnelles en lien ou non avec leur fonction

Que les sentinelles soient inscrites dans un **réseau** dont la liste est connue et régulièrement mise à jour, au sein duquel sont dispensés des actions de **sensibilisations continues (journées RETEX organisées par le centre de prévention du suicide)**.